

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 269 publiée le 10 février 2011

APRÈS TROIS ANS DE MISE EN ŒUVRE DU MOTU PROPRIO SUMMORUM PONTIFICUM : UN VRAI BILAN INTERNATIONAL

Depuis l'été dernier, on trouve ici et là de nombreux bilans et analyses au sujet des trois premières années d'application du Motu Proprio Summorum Pontificum.

Dans sa lettre accompagnant le Motu Proprio, le Saint Père invitait en effet les évêques du monde entier "à bien vouloir écrire au Saint-Siège un compte-rendu de vos expériences, trois ans après l'entrée en vigueur de ce Motu Proprio".

Durant ces trois années, Paix Liturgique a commandité huit sondages auprès d'organismes professionnels et indépendants en France (tant au plan national que diocésain), en Italie, en Allemagne, au Portugal et en Grande Bretagne (enquêtes consultables sur [notre site](#)). Paix Liturgique a également publié des dizaines de dossiers sur la réception du Motu Proprio aux quatre coins du globe.

Enfin, nous avons durant ces trois années noué des centaines de contacts à travers le monde et considérablement enrichi notre réseau d'amitiés et d'informations notamment auprès de groupes de demandeurs, de curés de paroisses, d'évêques en exercice ou de cardinaux.

Grâce à tous ces éléments, Paix Liturgique a pu contribuer, à sa place mais avec sa liberté de ton, à ce bilan.

À ce jour, en revanche, la Conférence des évêques de France n'a pas encore communiqué sur son bilan.

Il faut dire que l'enquête confiée à Mgr Planet, évêque de Carcassonne, lors de l'assemblée de Lourdes de mars 2010 (voir notre [lettre n°221 du 14 mars 2010](#)) - et qui devrait servir de support aux échanges entre évêques et Curie lors des prochaines visites *ad limina* - risque de n'avoir qu'un intérêt extrêmement limité dans la mesure où elle se contenterait de dresser la liste de ce qui a été mis en place sans prendre en compte les demandes exprimées. Bref, rien de plus que les informations que fournissent de nombreux sites dirigés par des fidèles attachés à la forme extraordinaire du rite romain qui ont, de surcroît, l'avantage de mettre à jour en temps réel ces données.

Aujourd'hui, nous vous proposons donc une nouvelle étude chiffrée de ces trois années qui ont vu la liturgie traditionnelle faire son retour dans la vie de l'Église universelle. Notre bilan reprend la méthode suivie durant notre série de lettres d'été intitulée "Un autre regard sur le bilan du Motu Proprio". Il ne s'agit pas d'un simple décompte pouvant faire doublon avec celui de Mgr Planet mais d'une classification des célébrations de la forme extraordinaire du rite romain suivant leur horaire et leur régularité, donc d'un vrai bilan qualitatif.

On comprend bien que c'est l'accessibilité, la normalisation des célébrations "forme extraordinaire" qui doivent être mesurées pour bien appréhender le bilan des trois ans. Une messe dominicale à 18 h 45 ou à 13 h, une messe un jeudi sur deux à 13 h 15 ou une messe dominicale célébrée trois dimanches par mois à chaque fois dans un lieu excentré différent permettent peut être à certains évêques de dire que le Motu Proprio est appliqué dans leur diocèse mais ils ne satisfont en fait ni la demande des fidèles ni l'enrichissement réciproque des deux formes de l'unique rite romain.

Notre étude porte sur 30 pays parmi ceux où le catholicisme est le plus implanté. C'est donc en quelque sorte un bilan qualitatif mondial de l'application du Motu Proprio du 7 juillet 2007 que nous vous proposons.

La référence choisie pour une application pleine et entière, généreuse et paternelle, du Motu Proprio, est la messe dominicale hebdomadaire célébrée à un horaire familial. De ce fait, nonobstant les différences culturelles d'un pays à l'autre, nous avons retenu la tranche horaire allant de 9 h à 12 h comme horaire familial "universel".

I - L'état des messes existantes



Arrêtée au 14 septembre 2010, soit à la date anniversaire des trois ans de l'entrée en application du Motu Proprio, notre étude porte sur les 30 pays suivants : Espagne, Portugal, Irlande, Suisse, République tchèque, Allemagne, Italie, Grande-Bretagne, Pologne, France, Belgique, Hollande, Luxembourg, Monaco, Hongrie, Autriche, Canada, États-Unis, Mexique, Colombie, Chili, Brésil, Argentine, Australie, Inde, Philippines, Nouvelle Zélande, Afrique du Sud, Gabon et Nigeria.

Pour chaque pays, nous avons comparé au moins deux sources, dont forcément au moins un blog ou site internet local.

Nous avons décompté au total 1444 lieux de célébration de la forme extraordinaire du rite romain :

- 340 offrent au mieux la messe en semaine ;
- 313 offrent au mieux une messe dominicale mais à un rythme irrégulier et non hebdomadaire ;
- 324 offrent la messe tous les dimanches mais à un horaire non familial ;
- enfin, 467 offrent la messe dominicale hebdomadaire à un horaire familial.

Il y a donc (**tableau 1**) une messe à horaire familial pour 3 lieux de messe (32,3%), ce que le graphique 1 fait bien ressortir. Précisons que, pour chaque lieu de messe, nous avons systématiquement retenu l'horaire le plus favorable dans le cas où plusieurs messes y soient célébrées à des horaires différents.

L'approche qualitative révèle ici tout son intérêt et évite d'avoir une vision faussée de la réalité.

Les grandes études sociologiques sur la pratique religieuse catholique nous enseignent que 99 % des pratiquants assistent à la messe le dimanche et seulement le dimanche ; l'expérience nous prouve qu'une écrasante majorité d'entre eux y assiste durant la plage horaire indiquée (9h/12h) : toutes les célébrations organisées en dehors de cette plage horaire ne touchent donc qu'une partie infime des fidèles et relèvent de l'anecdote dans le cadre de ce bilan.

En outre, le tableau 1 nous montre qu'un lieu de messe sur quatre où est célébrée la messe traditionnelle n'offre aucune messe dominicale même de manière irrégulière mais seulement la messe en semaine. Ces 977 lieux de culte où est déjà célébrée la forme extraordinaire du rite romain mais pas tous les dimanches à un horaire familial révèlent qu'il existe une énorme marge de progression facilement exploitable.

En effet, dans ces 977 lieux de culte où la messe traditionnelle est déjà célébrée, nous n'avons pas - ou de manière non significative - connaissance de troubles avec le reste de la communauté paroissiale qui assiste ordinairement à la forme ordinaire du rite romain.

Dans tous ces lieux, le curé célèbre lui-même la messe traditionnelle ou la laisse célébrer par un vicaire ou un prêtre d'une communauté *Ecclesia Dei*. De même, l'évêque - par définition - ne s'y oppose pas. Enfin, l'existence même de ces célébrations confirme l'existence d'une demande objective.

Par conséquent, il n'y a strictement aucun empêchement à ce que ces 977 lieux de culte évoluent naturellement vers ce à quoi les fidèles aspirent : la célébration de la forme extraordinaire du rite romain, tous les dimanches, à un horaire familial.

S'il est toujours possible de critiquer un sondage (les « grands médias » chrétiens feignent plutôt de les ignorer) ou de contester la réalité d'une demande insatisfaite, tout homme de bonne volonté ne peut que voir dans ces 977 lieux de culte des applications perfectibles (doux euphémisme) du Motu Proprio de Benoît XVI.

II - Rapprochement de notre enquête avec le nombre des célébrations de la Fraternité Saint Pie X

On entend encore souvent, trop souvent, et pas seulement chez les adversaires du Motu Proprio, que l'institution par Benoît XVI de la liturgie traditionnelle comme « forme extraordinaire du rite romain » visait - à titre principal - à satisfaire le « mouvement conduit par l'Archevêque Mgr Lefebvre » (pour reprendre la terminologie utilisée par le Saint Père dans sa lettre aux évêques, terminologie moins péjorative et réductrice que « lefebvristes »).

Cette assertion a l'avantage pour ceux qui ne veulent pas appliquer le Motu Proprio de justifier leur politique d'apartheid liturgique en disant que ce texte ne s'applique pas à leurs paroisses et qu'il est fait pour récupérer « d'infréquentables zintégristes »...

Pour d'autres, elle a le mérite de faire de la célébration de la messe traditionnelle une affaire d'experts, d'initiés, de purs et durs et d'éviter ainsi la coexistence pacifique des deux formes de l'unique rite romain au sein des paroisses, favorisant ainsi toujours un peu plus les réserves indiennes qui, pour sympathiques et confortables qu'elles soient, ne sauraient constituer le droit commun de l'application du Motu Proprio Summorum Pontificum.

Convaincus non seulement que le Souverain Pontife a promulgué le Motu Proprio parce qu'il "est bon pour nous tous, de conserver les richesses qui ont grandi dans la foi et dans la prière de l'Église, et de leur donner leur juste place", comme il l'a écrit dans sa lettre aux évêques du 7 juillet 2007 mais aussi que la FSSPX ne représente qu'une partie parmi d'autres des prêtres et des fidèles sensibles à la liturgie de saint Grégoire le Grand, nous avons voulu mesurer le rapport entre le nombre de messes célébrées sous l'égide de la FSSPX et celui des lieux de messe en pleine communion avec Rome.

C'est ce rapport que traduisent le **tableau 2** et le **graphique 2**.



Pour 1444 lieux de messe "romains", notre étude a dénombré 690 lieux de messe FSSPX. Soit un peu plus de deux messes « Motu Proprio » pour une messe « FSSPX ».

En trois ans, la forme extraordinaire hors FSSPX a donc d'ores et déjà touché un public deux fois plus large que celui lié à la FSSPX. Ce chiffre est naturellement à nuancer puisqu'une partie de ces lieux de culte préexistait au Motu Proprio de 2007 et bénéficiait déjà des services des communautés Ecclesia Dei. Le résultat n'en est pas moins éloquent et ce rapport met en lumière une dynamique désormais bien en place.

En réalité, il n'y a rien de très étonnant à cela.

En effet, si la FSSPX (qui vient de fêter ses 40 années d'existence) a été suivie par une partie des fidèles attachés à la liturgie traditionnelle particulièrement motivés et militants et a, dans un premier temps, constitué la face émergée de l'iceberg de l'attachement à la forme extraordinaire du rite romain, l'écrasante majorité des fidèles, aux lendemains de l'interdiction de fait de la liturgie traditionnelle des paroisses, soit a cessé de pratiquer, soit est restée dans les paroisses. Ainsi, tous les sondages ont confirmé que les "silencieux de l'Église" restés dans leurs paroisses mais au fond de leur cœur attachés à la liturgie traditionnelle de l'Église forment environ 33 % des fidèles...

33 % des fidèles, voilà un potentiel gigantesque au milieu duquel la FSSPX ne rassemble guère plus de 1 % des fidèles attachés à la liturgie traditionnelle de l'Église.

Si les célébrations de la forme extraordinaires se développaient normalement en fonction des demandes, ce serait en une dizaine d'années, un tiers des messes célébrées en Europe qui le seraient selon la forme extraordinaire... Cette dynamique quantitative doit désormais être transformée dans son approche qualitative.

En effet, si l'on considère les messes dominicales à horaire familial, le ratio est moins convaincant puisque la FSSPX offre 332 messes pour les 467 messes "Summorum Pontificum".

Le retard que nous avons mis en évidence dans notre réflexion précédente se voit confirmé ici, à la lueur du souci pastoral que la FSSPX met au service de ses fidèles.

Ce sera l'un des axes du travail de Paix Liturgique en 2011 que d'aider à combler ce retard en faisant de la messe dominicale à un horaire familial la juste mesure d'une application véritablement charitable et fraternelle du Motu Proprio Summorum Pontificum.